

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 7 novembre 2022 à 19h, tenue au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse	Josée Marquis
MM. le conseiller	Yanik Levasseur Raphaël Helgerson-Gendron
Mme les conseillères	Cynthia Marceau-D'Astous Isabelle Truchon Johanne Thibault

EST ABSENT

M. le conseiller	Jean-Luc Bérubé
------------------	-----------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

La directrice générale et greffière-trésorière	Madame Jessica Bouchard
--	-------------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2022-207

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Truchon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2022
5. Présentation des comptes;
6. Engagement de crédit (dépenses);
7. Autoriser les dépenses suite à l'engagement d'une directrice adjointe
8. Bornes Électriques (tarif et contrat fixe pour 5 ans)
9. Fête des Enfants
10. Dédommagement Ernest Truchon pour l'abattage des arbres avec la TECH
11. Portes de garage (Raccordement électrique avec PRABAM)
12. Appui au projet d'écocentre satellite à Grosses-Roches
13. Appui au comité de développement pour le parc (Volet 4 vitalisation)
14. Dépôt des rapports financiers comparatifs en vue du budget 2023
15. Autoriser la Directrice générale à signer les documents auprès du Gouvernement du Québec
16. Autoriser l'accès a Clic Sécur à Jessica Bouchard (Directrice Générale)
17. Ajout d'éclairage dans le bureau municipal, le bureau de la mairie et la salle des machines avec PRABAM
18. Choix du sous-traitant pour le déneigement des cours des édifices municipaux et des bornes fontaines

19. Mandaté la mairesse Josée Marquis et la conseillère Johanne Thibault à siéger sur le comité de l'église
20. Diminution des heures de travail de Martine Marquis à 2 jours/semaine à partir du 14 novembre 2022
21. Mandater Marc Lussier pour l'étude écologique et le remplacement du conduit en dessous du ruisseau
22. Autoriser Tetratex à poursuivre son travail d'évaluation des débits de charges et son étude préliminaire de mise aux normes
23. Refus de payer Les entreprises d'Auteuil et Fils inc. pour les blocs-joints s'il n'est pas en mesure de démontrer la conformité
24. Autorisation de mise à jour de la TECQ
25. Achats d'ordinateurs portables
26. Réparation route rang 8 ouest
27. Varia
28. Période de questions;
29. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-208

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2022

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Johanne Thibault, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-209

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2022

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2022 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Monsieur Yanik Levasseur et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. Madame Jessica Bouchard Directrice générale greffière-trésorière fait la lecture des comptes.

RÉSOLUTION #2022-210

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cent trente-six mille cinq cents cinquante-cinq et vingt et une cents (136 551.24\$) et les salaires payés au montant de dix mille trois cents et une et soixante-six cents (10 021.66\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cent quarante-six mille cinq cent vingt-sept et cinq cents (146 572.90\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Jessica Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifiée, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2022-210

AUTORISER LES DÉPENSES SUITE À L'ENGAGEMENT D'UNE DIRECTRICE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale relative au partage d'une ressource à titre de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint est signée;

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide financière dans le cadre de volet 4 -soutien à la coopération intermunicipale de fonds des régions et ruralité est signée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu d'autoriser les dépenses pour et suite à l'engagement d'une directrice adjointe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-211

BORNES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été accepté au programme 4500 bornes d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE nous devons établir un tarif pour l'utilisation des futures bornes électriques qui seront installées dans la cour du Centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE qu'un contrat fixe pour 5 ans est moins onéreux à long terme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Truchon et résolu que le tarif sera de 2,00\$/heure et le contrat de service fixe pour 5 ans au taux de 550\$/année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-212

FÊTE DES ENFANTS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Thibault et résolu de faire un don de 200.00\$ pour la fête des enfants de Saint-Adelme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-213

DÉDOMMAGEMENT ERNEST TRUCHON POUR L'ABATTAGE DES ARBRES AVEC LA TECQ

CONSIDÉRANT QUE le Groupement forestier Métis-Neigette inc. a déterminé que la valeur des arbres coupés est de 2729\$

CONSIDÉRANT QUE selon servitude nous devons mettre les lieux dans le même état après notre passage et qu'il nous est impossible de planter d'autres arbres;

IL EST PROPOSÉ PAR Cynthia Marceau-D'astous de dédommager Monsieur Ernest Truchon au montant de 2 729\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-214

PORTE DE GARAGE (RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE AVEC PRABAM)

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yanik Levasseur et résolu de demander à l'Entreprise d'électricité JMN Inc de raccorder les moteurs des deux portes du garage municipal au montant de 961.98\$ qui sera payé par la subvention PRABAM.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-215

APPUI PROJET D'ÉCOCENTRE SATELLITE À GROSSES-ROCHES

CONSIDÉRANT Qu'un écocentre à l'Est de la MRC de la Matanie serait un atout important et un service de proximité permettant de se départir d'une multitude de matières qui ne sont pas acceptées lors des collectes municipales porte-à-porte (matières recyclables, matières organiques, déchets);

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC a un programme permettant la mise en place d'un écocentre satellite sur notre territoire et que l'aide financière peut aller jusqu'à 70% des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à permettre à l'ensemble des citoyens d'avoir accès à un écocentre (local, régional ou point de dépôt temporaire ou mobile) situé à une distance raisonnable de leur résidence, à encourager la desserte pour les industries, commerces et institutions (ICI) et à améliorer le taux de valorisation des matières récupérées;

CONSIDÉRANT l'importance qu'un écocentre a dans la gestion des matières résiduelles et dans l'objectif de soutenir davantage la diminution de l'enfouissement de matières résiduelles et ainsi faire des économies aux municipalités en enfouissant moins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grosses-Roches est située au centre de l'Est et qu'elle possède un emplacement qui pourrait permettre à l'ensemble des citoyens de l'Est d'avoir un site moins loin que Matane pour aller porter les matières à récupérer;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Matanie pourrait en faire la gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Truchon et résolu d'appuyer le projet de l'écocentre à Grosses-Roches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

RÉSOLUTION #2022-216

APPUI AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT POUR LE PARC (VOLET 4 VITALISATION)

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement de Saint-Adelme désire poursuivre et finaliser l'aménagement du Parc intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE l'argent servira à offrir à la communauté de Saint-Adelme un lieu adapté à la pratique d'activités physiques pour les familles et les aînés afin de répondre à leurs besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu d'appuyer le dépôt d'une demande financière au Fonds Région et Ruralité- VOLET 4 de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14. La Directrice Générale greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard à déposer des rapports financiers comparatifs en vue du budget 2023.

RÉSOLUTION #2022-217

AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE À SIGNER LES DOCUMENTS AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'il est important de modifier les autorisations pour les signatures de tous les documents courants de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yanik Levasseur, appuyé et résolu d'autoriser Madame Jessica Bouchard à signer tous documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelme auprès de Gouvernement du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-218

AUTORISER L'ACCÈS À CLIC SÉCUR À JESSICA BOUCHARD DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QU'il est important de modifier les autorisations pour les signatures de tous les documents courants de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé et résolu par Madame Cynthia Marceau-D'Astous;

QUE Madame Jessica Bouchard, Directrice générale et greffière/trésorière, soit autorisé à signer, au nom de la municipalité de Saint-Adelme, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-219

AJOUT D'ÉCLAIRAGE DANS LE BUREAU MUNICIPAL, LE BUREAU DE LA MAIRIE ET LA SALLE DES MACHINES AVEC PRABAM

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage est désuet dans le bureau municipal, le bureau de la mairie et la salle des machines;

CONSIDÉRANT QU'il n'est plus nécessaire de changer l'air climatiser dont nous avons prévu des coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Raphaël Helgerson-Gendron d'autoriser l'entreprise d'électricité JMN Inc. d'effecteur des travaux d'éclairer dans ces dites pièces au coût de 3 639.13 + les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-220

CHOIX DE SOUS-TRAITANT POUR LE DÉNEIGEMENT DES COURS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX ET DES BORNES FONTAINES

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçus deux soumissions pour le déneigement des cours des Édifices Municipaux et des bornes fontaines soient celles de Déneigement PL et Déneigement Adam Parent et Déneigement Fernand Parent;

Après discussions, Monsieur Yanik Levasseur demande le vote pour recommencer le processus des soumissions pour le déneigement;

Le vote est pris :

Madame Johanne Thibault vote contre
Madame Isabelle Truchon vote contre
Madame Cynthia Marceau-d'Astous vote contre

Monsieur Yanik Levasseur vote pour
Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron vote pour

Donc suite à la majorité des votes, il est proposé par Johanne Thibault et résolu d'engager Déneigement Adam Parent et Déneigement Fernand Parent pour effectuer le déneigement des cours des Édifices municipaux et des bornes fontaines.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-221

MANDATÉ LA MAIRESSE JOSÉE MARQUIS ET LA CONSEILLÈRE-JOHANNE THIBAUT À SIÉGER SUR LE COMITÉ DE L'ÉGLISE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu de mandater la mairesse Josée Marquis et la conseillère Johanne Thibault pour siéger sur le comité de l'église

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20. Le conseil municipal informe la population qu'à partir du 14 novembre 2022 Madame Martine Marquis ne travaillera que 2 jours par semaine.

RÉSOLUTION #2022-222

MANDATER MARC LUSSIER POUR L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE ET LE REMPLACEMENT DU CONDUIT EN DESSOUS DU RUISSEAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut faire un remplacement de la conduite d'égout, mais celle-ci passe sous un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent une étude écologique;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu de mandater Monsieur Marc Lussier pour qu'il s'occupe de la caractérisation écologique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-223

AUTORISER TETRATECH À POURSUIVRE SON TRAVAIL D'ÉVALUATION DES DÉBITS DE CHARGES ET SON ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DE MISE AUX NORMES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité trouve qu'elle paie trop cher pour le traitement de l'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cynthia Marceau-D'Astous d'autoriser Tetrattech à poursuivre son travail d'évaluation des débits de charges et son étude préliminaire de mise aux normes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-224

REFUS DE PAYER LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC. POUR LES BLOCS-JOINTS S'IL N'EST PAS EN MESURE DE DÉMONTRER LA CONFORMITÉ

ATTENDU QUE suite à l'inspection des travaux effectués par les Entreprises d'Auteuil sur la partie des égouts situés sur le terrain de M. Ernest Truchon;

Au bordereau de soumission, il y a 6 blocs-joints à un taux de 2635,33\$, pour un total de 15811,98\$ plus taxes. Cet article n'est cependant toujours pas payé;

Donc, nous n'accepterons pas de quantité pour cet item, à moins que l'entrepreneur puisse démontrer la conformité des blocs-joints.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yanik Levasseur et résolu de ne pas accepter de quantité pour cet item, à moins que l'entrepreneur puisse démontrer la conformité des blocs-joints.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-225

AUTORISATION DE MISE À JOUR DE LA TECQ

ATTENDU QUE :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Truchon et :

IL EST RÉSOLU QUE :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECH 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-226

ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES AVEC LES REDEVANCES DES ÉOLIENNES

Il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu d'autoriser l'achat de deux portables pour la municipalité au montant de 2198\$ + taxes + installations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-227

RÉPARATION ROUTE RANG 8 OUEST

CONSIDÉRANT QUE le camion-charrue doit aller se virer chez Denise Ouellet et que le chemin aurait besoin de voyage de concassé pour améliorer le chemin pour que celui-ci puisse y aller sans problème;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Raphaël Helgerson-Gendron de procéder à l'achat et l'épandage du concassé au 8^e Rang Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2022-228

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 7 novembre 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h03.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Josée Marquis, mairesse

Jessica Bouchard
Directrice générale
et greffière-trésorière

